

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



**Fédération Française de Football**  
**Ligue d'Occitanie**  
**District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan**



Photo de Sophie Crusson du SP PERPIGNAN NORD

## **OFFICIEL 66 N°43 DU 19/06/26** **SAISON 2025/2026**

**JOURNAL OFFICIEL  
NUMERIQUE DU  
DISTRICT DE  
FOOTBALL DES  
P-O PAYS CATALAN**

**Tél : 04.68.54.61.11**  
770 avenue d'Argelès Sur  
Mer 66100 PERPIGNAN

[secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr](mailto:secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr)  
<http://pyrenees-orientales.fff.fr>

## **L'OFFICIEL 66** **Saison 2025/2026**

**Horaires d'ouverture :**  
▪ mardi, mercredi, jeudi  
09h à 12h30 – 14h à 18h.  
▪ Lundi, vendredi 09h à  
12h–14h à 17h.  
Standard téléphonique  
fermé le jeudi matin

N° et mail de l'astreinte des élus  
le week-end (uniquement)  
A partir du vendredi 17h00  
06 10 84 48 53  
[secretaire.general@pyrenees-orientales.fff.fr](mailto:secretaire.general@pyrenees-orientales.fff.fr)

**L'OFFICIEL 66 N°43 DU 19/06/26**  
**SAISON 2025/2026**

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



## FERMETURE ESTIVALE DU DISTRICT

- Le District sera fermé du samedi 11/07/26 au dimanche 09/08/26 inclus.
- Reprise le lundi 10/08/26
- Le CTD DAP quant à lui, Mr Olivier ASTRUIT, sera en congé du vendredi 03/07/26 au 19/08/26 inclus.

## HORAIRES D'ETE

- Horaires d'ouverture d'été à partir du mercredi 1<sup>er</sup> juillet 26 jusqu'au lundi 31 août 2026 :
  - 09H00 / 16H00



# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## COMMISSION TERRITORIALE D'ÉVALUATION AUDE / P-O



### REUNION DU 10/06/26 AU SIEGE DU CLUB DE LEUCATE

#### Délégation de L'AUDE :

- ROQUE Cédric – Conseiller Technique
- BAUDIN Frédéric – Conseiller Technique
- GINE Georges – Commission du District

#### Délégation des PYRENEES-ORIENTALES :

- Olivier ASTRUIT - Conseiller Technique
- Miguel GONZALEZ - Commission du District
- Philippe REFFIER – Directeur du District
- Marc WATTELLIER –Président délégué du District

#### **U14R & U14T – SAISON 26/27**

La Commission s'est réunie afin de réaliser, après réception des dossiers de candidatures, déposés au plus tard le 31 mai de la saison, un classement hiérarchique des clubs en fonction des différents critères de départage et de la cotation associée.

Ce système est retenu pour la catégorie U14 (engagement en U14R & U14T) selon le cahier des charges validée par la Ligue d'OCCITANIE.

- Après étude des cahiers des charges U14, retournés dûment remplis par les clubs,
- Après confirmation de clubs qui ne souhaitent pas partir en U14R,
- Après information de mise en sommeil de club,

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

La commission valide la composition suivante des poules U14R & U14T 26/27 :

## **U14 REGIONAL**

- CANET ROUSSILLON FC
- OLYMPIQUE CORBIERES SUD MINERVOIS
- FU NARBONNE
- FA CARCASSONNE
- SPORTING PERPIGNAN NORD
- FC ALBERES ARGELES

### ***Difficultés d'application et recours (chapitre 1 règlement territoire LFO)***

*Au regard du process de validation, un club souhaitant contester son classement hiérarchique au sein d'un territoire doit en premier lieu, saisir la commission territoriale d'évaluation d'un recours gracieux permettant à ce dernier d'obtenir des précisions et/ou explications sur son classement, dans les soixante-douze heures suivant la notification dudit classement.*

*La commission territoriale d'évaluation informera, sans délai, la Commission régionale de gestion des compétitions des recours gracieux portés contre son classement. In fine, la décision de la Commission régionale de gestion des compétitions, validant définitivement la liste des quarante-huit équipes qualifiées pour le championnat Régional 1 masculin U14, est susceptible de recours, dans les soixante-douze heures suivant la notification de cette liste, près la Commission régionale d'appel, qui jugera en deuxième et dernier ressort. Ce recours sera toutefois soumis à la saisine préalable, dans les conditions exposées supra, par recours gracieux de la commission territoriale d'évaluation.*

## **U14 TERRITOIRE - Poule de 12 équipes - 26/27**

- FC TRAPEL
- ROUSSILLON FCT
- FA CARCASSONNE
- FC LE SOLER
- FC ELNE
- FC CLAIRA ST LAURENT SAL.
- GROUPEMENT OUEST AUDOIS LAURAGAIS
- FC THUIR
- AS ST ESTEVE
- GROUPEMENT FRESQUEL CABARDES
- RACING PERPIGNAN MEDITERRANEE
- SALEILLES OC

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

- ✓ FC BAHO PEZILLA – Non retenu, plus faible total de points.
- ✓ OLYMPIQUE CARCASSONNE – Mise en sommeil

CLASSEMENT	DOSSIERS DEPOSES - U14	TOTAL
1	CANET ROUSSILLON FC	82
2	OLYMPIQUE CORBIERES SUD MINERVOIS	72
3	TRAPEL FC <i>Ne souhaite pas accéder en R</i>	69
4	ROUSSILLON FCT <i>Ne souhaite pas accéder en R</i>	66
5	FU NARBONNE	65
6	FA CARCASSONNE (U14R)	64
7	FA CARCASSONNE (U14T) <i>Déjà une équipe en R</i>	64
8	FC LE SOLER <i>Ne souhaite pas accéder en R</i>	63
9	SPORTING PERPIGNAN NORD	62
10	FC ALBERES ARGELES	59
11	FC ELNE	53
12	FC CLAIRA ST LAURENT S.	50
13	GROUPEMENT OUEST AUDOIS LAURAGAIS	49
14	FC THUIR	37
15	AS SAINT ESTEVE	34
16	GROUPEMENT FRESQUEL CABARDES	34
17	OLYMPIQUE CARCASSONNE <i>En sommeil</i>	33
18	RACING PERPIGNAN MEDITERRANEE	31
19	SAEILLES OC	30
20	FC BAHO PEZILLA	29,5

## U17 TERRITOIRE – Poule de 12 équipes - 26/27

Afin de déterminer les clubs qui participeront au championnat U17T pour la saison 26/27, un cahier des charges a été proposé aux clubs des P-O et de l'AUDE, dans les mêmes conditions de retour que les U14.

- Après étude des cahiers des charges U17, retournés dûment remplis par les clubs,
- Après confirmation de clubs qui ne souhaitent pas partir en U17T,

La commission valide la composition de la poule de 12 équipes U17T 26/27 :

- **FA CARCASSONNE (Descente U16R1)**
- **GROUPEMENT OUEST AUDOIS LAURAGAIS (Descente U16R2)**
- **TRAPEL FC**
- **OLYMPIQUE CORBIERE SUD MINERVOIS**



# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

- ROUSSILLON FCT
- FC ELNE
- LES PHOENIX CATALANS
- RC BADENS RUSTIQUES
- FC ALBERES ARGELES
- FC THUIR
- FC CLAIRA ST LAURENT SAL.
- GROUPEMENT FRESQUEL CABARDES

✓ FC CERDAGNE CAPCIR – Non retenu, plus faible total de points.

✓ FC DES ASPRES – Ne souhaite pas intégrer les U17T 26/27

CLASSEMENT	DOSSIERS DEPOSES – U17	TOTAL
1	FA CARCASSONNE - Descente de U16R1	X
2	GROUPEMENT OUEST AUDOIS LAURAGAIS – Descente de U16R2	X
3	TRAPEL FC	67
4	OLYMPIQUE CORBIERES SUD MINERVOIS	65
5	ROUSSILLON FCT	63
6	FC ELNE	61
7	LES PHOENIX CATALANS	53
8	RC BADENS RUSTIQUES	51
9	FC ALBERES ARGELES	44
10	FC BANYULS DELS ASPRES - Ne souhaite pas intégrer les U17T	39
11	FC THUIR	39
12	FC CLAIRA ST LAURENT SAL.	38
13	GROUPEMENT FRESQUEL CABARDES	36
14	FC CERDAGNE CAPCIR	32

## REPARTITION DES CHAMPIONNATS TERRITORIAUX ENTRE LES 2 DISTRICTS

La gestion administrative des huit (8) championnats TERRITOIRE pour la saison 26/27 s'établit comme suit :

**U13T / U15T / U17T / U19T : Gestion District PYRENEES-ORIENTALES**

**U12T / U14T / U16T / U18T : Gestion District de l'AUDE**

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## **REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS TERRITORIAUX POUR UNIFORMISATION**

Collaboration et concertation des membres présents pour la mise en place d'un règlement commun pour les championnats « TERRITOIRE » pour la saison 26/27.

Celui-ci, qui s'appuiera sur *le règlement des compétitions - championnats territoriaux LFO*, sera en vigueur et mis en application dès le début des prochains championnats.

Philippe REFFIER

Directeur Administratif

District de football des PYRENEES-ORIENTALES



# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## COMMISSION DES CHAMPIONNATS

### REUNION DU 16/06/26 – PV N°40

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire : Régis SANCHEZ

Présents : Jean-Luc GARCIA, Miguel GONZALEZ, Katya GOZZO, Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD, Vincent VANDEVILLE

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

### SENIORS

#### CHAMPIONNATS SENIORS DEPARTEMENTAUX

#### Situation avec une descente de R3 : SO RIVESALTES 1 (11<sup>ème</sup> de R3)

REGLEMENTS GENERAUX LFO - PARTIE III - REGLEMENT DES COMPETITIONS  
Sont reléguées dans le championnat Départemental 1 Masculin de leur district d'appartenance les équipes classées de la onzième (11) à la dernière place des huit (8) poules du championnat Régional 3 Masculin.

#### DEPARTEMENTAL 1

Article 7 - Le club champion accède en REGIONALE 3. Le club classé 12<sup>ème</sup> descend automatiquement en DEPARTEMENTAL 2. Toute descente ou montée supplémentaire de la série supérieure se répercutera sur les séries inférieures du District.

Descente de R3



SO RIVESALTES 1 (11<sup>ème</sup> de R3)

Montée en R3



RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 1 (1<sup>ER</sup> de D1)

Montées en D1



RF CANOHES TOULOUGES 1 (1<sup>er</sup> de D2)  
FC CLAIRA ST LAURENT 2 (2<sup>ème</sup> de D2)

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## Descentes en D2



**Le SO RIVESALTES 2 ETANT DEJA REPRESENTÉ  
EN D1 DESCEND EN D2  
AS PRADES 1 (12<sup>EME</sup> de D1)**

### **D1 26/27 sous réserve de clubs qui ne repartent pas et de dossiers en cours**

1. SO RIVESALTES 1 (**descente de R3**)
2. RF CANOHES TOULOUGES 1 (**1<sup>ER</sup> de D2 - montée de D2**)
3. FC CLAIRA ST LAURENT 2 (**2<sup>EME</sup> de D2 - montée de D2**)
4. CABESTANY OC 1
5. FC LE SOLER 1
6. FC ALBERES-ARGELES 2
7. FC THUIR 1
8. FC LE BOULOU SJPC 1
9. SP PERPIGNAN NORD 2
10. BECE VALLEE DE L'AGLY 1
11. FC ST CYPRIEN 1
12. FC VILLELONGUE 1

### **D2 sous réserve de clubs qui ne repartent pas et de dossiers en cours**

Article 2 - Les clubs classés « premier et second » du DEPARTEMENTAL 2 accèdent automatiquement en DEPARTEMENTAL 1. Le club classé 12ème descend automatiquement en DEPARTEMENTAL 3. Toute descente ou montée supplémentaire de la série supérieure se répercutera sur les séries inférieures du District.

## Descente de D1



**SO RIVESALTES 2**

## Montées en D1



**RF CANOHES TOULOUGES 1 (1<sup>ER</sup> de D2 )  
FC CLAIRA ST LAURENT 2 (SECOND de D2)**

## Descentes en D3



**FC CERDAGNE 1 (11<sup>EME</sup> DE D2)  
SALEILLES OC 1 (12<sup>EME</sup> de D2)**

### **Poule D2 26/27 sous réserve de clubs qui ne repartent pas et de dossiers en cours**

1. AS PRADES 1 **Descente de D1 (12<sup>eme</sup> de D2)**
2. SO RIVESALTES 2 (**Descente de D1 déjà représenté en D1**)
3. US BOMPAS 1 (**montée 1<sup>ER</sup> de D3**)
4. ATAC OC 1 (**montée SECOND de D3**)
5. FC BAGES VILLENEUVE 1
6. FC LE SOLER 2



# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

7. FC CERET 1
8. FC BAHU PEZILLA 1
9. ELNE FC 2
10. OC PERPIGNAN 2
11. RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 2
12. SP PERPIGNAN NORD 3

## DEPARTEMENTAL 3

Article 6 - Les clubs classés « premier et second » du DEPARTEMENTAL 3 accèdent automatiquement en DEPARTEMENTAL 2. Le club classé 12ème descend automatiquement en DEPARTEMENTAL 4 Article 7 - Toute descente ou montée supplémentaire de la série supérieure se répercutera sur les séries inférieures du District.

### Montées en D2



**US BOMPAS 1 (1<sup>er</sup> de D3)**  
**ATAC OC 1 (SECOND de D3)**

### Descentent en D4



**FC BAGES VILLENEUVE 2 (11<sup>EME</sup> de D3)**  
**AS PRADES 2 (12<sup>EME</sup> de D3)**

## D3 26/27 sous réserve de clubs qui ne repartent pas et de dossiers en cours

Article 6 Les clubs classés « premier et second » du la DEPARTEMENTAL 3 accèdent automatiquement en départemental 2. Le club classé 12ème descend automatiquement en départemental 4. Toute descente ou montée supplémentaire de la série supérieure se répercutera sur les séries inférieures du District.

1. SALEILLES OC 1 (**descente de D2 – 12<sup>ème</sup> de D2**)
2. FC CERDAGNE 1 (**descente de D2 – 11<sup>ème</sup> de D2**)
3. OC PERPIGNAN 3 (**montée de D4 - 1<sup>er</sup> Poule A**)
4. FC PORT VENDRES 1 (**montée de D4 - 1<sup>er</sup> Poule B**)
5. RF CANOHES TOULOUGES 2
6. FC BAS VERNET 1
7. FC LE BOULOU SJCP 2
8. FC DES ASPRES 1
9. FC THUIR 2
10. ASC ST NAZAIRE 1
11. BECE VALLEE DE L'AGLY 2
12. FC BARCARES MEDITERRANEE 1

**\*\*\*Sous réserve de descente(s) en série(s) supérieure(s), de clubs qui ne repartent pas ou de dossiers en cours.**

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## DEPARTEMENTAL 4

Article 6 - Si 2 poules, le club classé premier de chaque groupe accède automatiquement en DEPARTEMENTAL 3. Ils disputeront en un seul match, sans prolongation et avec tirs au but éventuellement, sur terrain déterminé par le Comité Directeur, le titre de champion du Roussillon.

### - Additif à l'Article 6 du Championnat D4

Dans le cas où une équipe serait inéligible à l'accession ou si elle y renonce (1ers de chaque poule de D4), cette dernière sera remplacée par l'équipe suivante au classement de la poule concernée : mise en conformité avec l'article 6.1 de la LFO Accessions / Rétrogradations (Réunion plénière du Comité Directeur du 08/06/26 PV N°8 OFFICIEL 66 N°42).

Montées en D3



OC PERPIGNAN 3 - 1<sup>ER</sup> de D4 P/A  
FC PORT-VENDRAIS 1 - 1<sup>ER</sup> de D4 P/B

► Poule(s) D4 sur engagements



## CHAMPIONS DU ROUSSILLON

- D1 : RC PERPIGNAN MEDITERRANEE
- D2 : RF CANOHES TOULOGES
- D3 : US BOMPAS
- D4 : OC PERPIGNAN 3

## VAINQUEUR COUPE DU ROUSSILLON

- SENIORS : FC CLAIRA ST LAURENT

## VAINQUEUR CHALLENGE RENÉ BAZATAQUI

- SENIORS RENE BAZATAQUI : US BOMPAS

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

---

## **JEUNES**

---

### **CHAMPIONS DU ROUSSILLON**

- U19 D1 G PO/AUDE : ATAC OC
- U17 D1 G : RF CANOHES TOULOUGES
- U15 D1 G : FC THUIR
- U13 ELITE : CANET RFC 2

### **VAINQUEURS COUPES DU ROUSSILLON**

- U19 G : FC ALBERES-ARGELES
- U17 G : CANET RFC
- U15 G : FC THUIR
- U13 G : SP PERPIGNAN NORD

### **1ERS DES CHAMPIONNATS TERRITOIRES**

U19 TERRITOIRE G P-O/AUDE : ATAC OC  
U17 TERRITOIRE G P-O/AUDE : OLYMPIQUE CORBIERES SUD MINERVOIS  
U13 TERRITOIRE G P-O/AUDE : CANET RFC  
U15 TERRITOIRE G AUDE/P-O : SP PERPIGNAN NORD  
U14 TERRITOIRE G AUDE/P-O : OLYMPIQUE CORBIERES SUD MINERVOIS  
U12 TERRITOIRE G AUDE/P-O : CARCASSONNE FAC

- La Commission félicite les vainqueurs des Coupes du Roussillon Jeunes.
- La Commission tient à remercier toutes les personnes qui ont entraîné, participé, accompagné ou supporté l'ensemble des acteurs du Football Départemental.

Président  
J-C DELATRE



Le Secrétaire  
R. SANCHEZ



# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## Commission du Football Féminin

### REUNION DU 17/06/26 – PV N°35

Présents : François BARZIC, Olivier DUBUISSON, Annick COUEFFEC, Katya GOZZO

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

### CHAMPIONS DU ROUSSILLON

Féminines Séniors D1 à 8 : FC ST CYPRIEN  
U17 F : AS PRADES  
U15 F : AS PRADES

### VAINQUEURS DES COUPES DU ROUSSILLON FEMININES ET CHALLENGES

- U15 F à 8 : RC PERPIGNAN MEDITERRANEE
- U17 F à 8 : AS PRADES
- SENIORS F à 8 : FC ST CYPRIEN
- CHALLENGE LE GOFF : FC POLLESTRES
- CHALLENGE FUTSAL U17 F : AS PRADES

### MUTE SUPPLEMENTAIRE AU TITRE D'UNE EQUIPE FEMININE

Tout club qui engagera au moins 1 équipe FEMININE de U15 à SENIORS dans un CHAMPIONNAT EXCLUSIVEMENT FEMININ, qu'il soit DEPARTEMENTAL ou REGIONAL et **dont l'équipe disputera jusqu'à la fin sa compétition**, pourra bénéficier, la saison suivante d'un(e) joueur (se) "muté(e)" supplémentaire, qu'il fera évoluer dans l'équipe de District de son choix, définie avant le début des compétitions.

\*LIMITE A 1 MUTE UNIQUEMENT, QUELS QUE SOIENT LA CATEGORIE DE L'EQUIPE FEMININE ET LE NOMBRE D'EQUIPE ENGAGEE.

L'attribution de ce muté supplémentaire au titre de l'article 11 du Championnat Féminin vient s'ajouter aux dispositions éventuellement accordées dans le cadre du Statut de l'Arbitrage.

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

**Toutefois, ce droit ne pourra être accordé qu'aux clubs en règle au regard du Statut de l'Arbitrage.**

**Les clubs qui ont droit à un(e) joueur (se) "muté(e)" supplémentaire doivent en informer la Commission avant le début des Championnats Départementaux :**

- CANET RFC
- RF CANOHES TOULOUGES
- FC BAHU PEZILLA
- FC LE BOULOU SJPC
- FC POLLESTRES
- AS PRADES
- FC ST CYPRIEN
- FCF ST FELIU D'AVALL
- ASC ST NAZAIRE
- OL DU HAUT VALLESPER
- FC ALBERES ARGELES
- FC BAGES VILLENEUVE
- FC DES ASPRES
- CABESTANY OC
- FC CERET
- RC PERPIGNAN MEDITERRANEE

Annick COUEFFEC

